

**Province de Québec**  
**Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 15 octobre 2019* à 19 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

**EST ABSENT :** *Jimmy Descôteaux*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 35**

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-10-320**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du *9 septembre 2019* ;
04. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 30 août 2019 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;

**LÉGISLATION**

---

07. Séminaire sur la gestion des actifs municipaux – Autorisation de participation ;

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

08. Dépôt du rôle d'évaluation foncière – Avis public – Autorisation de paiement ;
09. Budget 2020 – Rémunération des employés et des élus ;
10. Affectation des surplus accumulés – En date du 31 décembre 2018 ;
11. Taxation 2020 – Mandat d'accompagnement pour l'étude sur les taux variés avec comparaison des taux par secteur d'activité ainsi qu'une présentation en assemblée publique
12. Taxation 2020 – Avis d'intention de la Municipalité de Pierreville d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels aux fins de taxation ;
13. Avis de motion- Règlement no. 192-2019 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail ;
14. Courrier municipal – Machine à affranchir Neopost – Renouvellement de contrat de location ;
15. Infotech – Autorisation d'achat d'une banque d'heures ;
16. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM – Mandater les signataires ;
17. Service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska – Autorisation de paiement ;
18. Système de contrôle d'accès – Autorisation de paiement ;
19. Formation FQM – *Formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal* – Autorisation de participation ;
20. Assurances municipales – Refus de couvertures additionnelles ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ CIVILE**

---

21. Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile – Autorisation de signature ;

## **VOIRIE MUNICIPALE**

---

22. Luminaire rue Hector – Autorisation de paiement – Hydro-Québec ;
23. Enseigne de la Municipalité de Pierreville – Autorisation de signature d'entente ;
24. Travaux d'asphaltage – Décompte final – Autorisation de paiement Pavage Drummond Inc. ;
25. Programme d'aide à la voirie locale – Travaux d'asphaltage de la rue Thibault et des rangs Saint-Joseph, Saint-Louis et du Petit-Bois ;
26. Demandes de citoyens – Demande de Monsieur Guy Descheneaux ;
27. Stationnement du Métro – Déneigement - Mandat d'un cabinet d'avocats ;
28. Stationnement du Métro – Autorisation d'achat de panneau de signalisation ;

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

29. Avis de motion – Règlement no. 194-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras ;
30. Avis de motion – Règlement no. 195-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie ;
31. Site de dépôt à neiges usées – Soufflage de la neige – Mandater monsieur Gaston Gamelin ;
32. Site de dépôt à neiges usées – Travaux de décontamination – Autorisation de paiement ;
33. Assainissement des eaux usées – Étalonnage du débitmètre – Octroi de contrat ;
34. Mise aux normes des installations septiques – Rencontre citoyenne – Autorisation de paiement ;
35. Mise aux normes des installations septiques – Autorisation de paiement – Premier décompte Groupe Hémisphère ;
36. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Adoption du budget 2020 ;
37. Écocentre Odanak – Dépôt de branches et feuilles mortes ;
38. Écocentre Odanak – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2020-2021 ;

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

39. Municipalité alliée contre la violence conjugale – Proclamation de la Municipalité de Pierreville ;
40. Office municipal d'habitation de Pierreville – Approbation du budget révisé – Déficit d'exploitation 2017 ;

## **AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

41. Avis de motion – Règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour objet de modifier les usages de la zone V-03 ;
42. Date de l'assemblée de consultation publique – Règlement numéro 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour objet de modifier les usages de la zone V-03 ;
43. Vente de terrain – Rue Tremblay – Mandater les signataires ;
44. Dérogation mineure – Dossier de monsieur Christian Bourdon, propriété sise au 5, chemin Niquet ;
45. Abrogation de résolution – Résolution no. 2019-07-238 – Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de la ferme Colina ;
46. Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de monsieur Robert Colin ;
47. Aménagement du territoire et règlement relatif à l'environnement – Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Pierreville ;
48. Modification de résolution – *Résolution no. 2017-10-202 – Vente de terrain – Signature de quittance ;*
49. Vente de terrain – Parc industriel – Signature de quittance – Michaël Forcier ;
50. Vente de terrain – Parc industriel – Signature de quittance – Sylvain Allard Béton et fissures inc. ;
51. Consultation publique – Concernant le garage municipal – Autorisation de location de matériel de sonorisation et de projection ;

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

52. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Système de climatisation et chauffage ;
53. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 - Unité de climatisation et de chauffage – Mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

54. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation d’achat des séparateurs de toilettes ;
55. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement – Dépenses hors soumissions ;
56. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Table à langer et barre pour handicapée – Autorisation d’achat ;
57. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Installation de la céramique – Autorisation de paiement ;
58. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Avancement de travaux et électricité – Autorisation de paiement ;
59. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation d’achat de matériels audiovisuels et d’éclairage ;
60. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 1 – Revêtements muraux, moulure et vinyle – Autorisation de paiement ;
61. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Demande de soumissions ;
62. Centre communautaire – Projet de rénovation phase 2 – Réaménagement de la salle des 6 et la salle Renaud-Baril ;
63. Centre communautaire – Tables rondes – Autorisation d’achat ;
64. Centre communautaire – Prêt de la salle pour conférence ;
65. Formation – Responsabilités des propriétaires gestionnaires d’équipements récréatifs et sportifs extérieurs – Autorisation de participation ;
66. Soccer 2019 – Autorisation de paiement pour les entraîneur(e)s et les arbitres ;
67. Comité des loisirs – Ajout à la police d’assurance de la Municipalité ;
68. Comité des loisirs – Activité d’Halloween ;
69. Chalet des loisirs – Remplacement de la porte – Travaux d’électricité en extra ;
70. Fabrique Marguerite-D’Youville – Impression du feuillet paroissial ;
71. Fabrique Marguerite-D’Youville – Demande de don ;
72. Réseau biblio – Réinscription annuelle des membres ;
73. Carrefour action municipale et famille – Renouvellement d’adhésion ;
74. Centre d’action bénévole du lac Saint-Pierre – 40<sup>e</sup> anniversaire – Autorisation de paiement ;

- 
75. Affaires diverses ;
  76. Documents déposés ;
  77. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
  78. Période de questions ;
  79. Levée de l’assemblée.

### **03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019**

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 septembre 2019, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

**2019-10-321**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 septembre 2019 et d’en autoriser la signature.

### **04. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 AOÛT 2019**

La secrétaire d’assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 août 2019 de la Municipalité de Pierreville.

### **05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 11 octobre 2019 ;

**2019-10-322**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commissaire-comptable à l’égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2019.

**Isabelle Tougas**  
Secrétaire/commis-comptable

#### **Déboursés directs**

1	7341	OMH de Nicolet-Pierreville - Ajustement des états financiers 2018	222,00 \$
2	7342	Réseau Biblio CQLM - Rencontre d'automne participantes: Nathalie Traversy, Ginette Nadeau, Chantal Bellamy	103,48 \$
3	7343	Dansereau Jeff - Déplacements d'août et début septembre pour rampe de mise à l'eau	840,00 \$
4	7344	Doucet + Turcotte Architectes inc. -Relevé et mise en plan et concept pour le centre communautaire	8 381,68 \$
5	7345	Réseau Biblio CQLM - Animation pour activité culturelle par Madame Marie-Hélène da Silva	Annulé
6	7346	Productions Baratangua inc. - Activité interactive de percussion	1 367,05 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>10 914,21 \$</b>

#### **Kilométrage,dépenses payées avec salaire**

1		Isabelle Tougas - Déplacements septembre 2019	5,25 \$
1		Sylvain Bardier - Cellulaire août 2019	60,00 \$
1		Richard Fontaine - Cellulaire août 2019	50,00 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>115,25 \$</b>

#### **Prélèvements automatiques**

1		Bell Canada - Août et septembre 2019	1 347,04 \$
2		Hydro-Québec - Août et septembre 2019	3 561,54 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise DAS provinciale septembre 2019	7 177,82 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Travaux cours d'eau Rousseau	183,73 \$
5		Receveur général du Canada - Remise DAS fédérale septembre 2019	3 000,60 \$
6		RREMQ - Régime de retraite septembre 2019	3 192,26 \$
7		Sogetel - Service Internet septembre 2019	18,34 \$
8		Telus - Cellulaire maire fin juillet et début août 2019	106,89 \$
9		Telus - Cellulaire dg fin juillet et début août 2019	58,01 \$
10		Visa Desjardins - Itunes, Poste recommandé (20 rue Poirier), ligne pour terrain de volleyball	91,74 \$
11		Gestion Écono Plus Inc. - Frais mensuel du contrat GPS sur camion GMC septembre 2019	40,24 \$
<b>Sous-total des factures déjà payées</b>			<b>18 778,21 \$</b>

#### **Fournisseurs (dépenses 2019)**

			- \$
1	7347	Boisvert Lyne - Déplacements: Visite aux étangs, conseil, architecte,Mégaburo, poste, trottoir rang de L'île	577,50 \$
2	7347	<b>Suite:</b> Peinture Préfontaine, colloque de zone Gentilly, Québec formation gestion des actifs, EXP, Buromax	135,00 \$
3	7348	BPN Environnement - Location de 2 toilettes chimiques	287,44 \$
3	7349	Buropro - Remplacement du fuser pour l'imprimante du télécopieur, photocopies août 2019	1 025,29 \$
4	7350	Centre d'action bénévole du Lac St-Pierre - 2 repas pour le 40e du CAB (Ginette, Nathalie)	40,00 \$
5	7351	Centre-du-Québec Sans fil - Frais annuel 2019	85,00 \$
6	7352	Descheneaux Éric - Déplacements: Congrès FQM, télédiversité à Montréal	309,75 \$
7	7352	Descheneaux Éric - Dépenses: Stationnements, transports, repas pour le congrès de la FQM	205,67 \$
8	7353	Dépanneur Pierreville - Essence camions septembre 2019	508,68 \$
9	7354	Ultramar - Diesel tracteur septembre 2019	47,41 \$
10	7355	Équipements Raydan - Location d'un chariot palette manuel	26,56 \$
11	7356	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation août 2019	44,00 \$
12	7357	L'annonceur - Espace publicitaire cahier du Bas-Saint-François en affaires	80,48 \$
13	7358	Eurofins Environex - Test d'eaux usées affluent et effluent	275,94 \$
14	7359	Le Lien Maison de la Famille - Préparation d'une fresque du village pour le centre communautaire	60,00 \$
15	7360	Les Services EXP inc. - Étude climatisation/chauffage, plan et devis centre communautaire et Hôtel de ville	7 266,43 \$
16	7361	Martech - Panneaux 70 km , avertissement autobus scolaire	75,02 \$
17	7362	Mégaburo - Post-it, papier 11x17, papier 8.5x11 safran, porte copie, appui pied, support moniteur, chemises	528,04 \$

18	7363	Municipalité de Saint-François-Du-Lac - Arrosage de mouches noires	6 719,88 \$
19	7364	Patrick Morin - Lame de scie, bonbonne de propane, ruban électrique, adaptateur 2x2, gants nitriles. Lave-auto	96,04 \$
20	7365	Poste Canada - Invitation à l'assemblée publique pour les relevés sanitaires	248,04 \$
21	7366	Prodec - Sacs ordures contracteur 35x50, papier hygiénique, éponges, neutrasol, tampon récupérer 20", moppe	645,36 \$
22	7367	Wolters Kluwer - Renouvellement code des municipalités, Lois principales et complémentaires	700,35 \$
23	7368	Régie IAEP du Bas St-François - Consommation d'eau mars et septembre 2019	30 274,14 \$
24	7369	R.G.M.R. Bas St-François - 10/12 versement de la quote-part 2019	17 457,15 \$
25	7370	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 120 rang De L'Ile assistance aux ambulanciers	222,02 \$
26	7371	SEAO - Appel d'offre pour la toiture à L'Hôtel de Ville	34,83 \$
27	7372	Spec-Tech inc. - Location d'équipement de communication pour rencontre publique sur les installations sanitaires	401,26 \$
28	7373	Bourque Olivier - Entraîneur soccer 2019 - Atome - Peewee	1 240,00 \$
29	7374	Lauzière Zakary - Entraîneur soccer 2019 - Atome - Peewee	926,67 \$
30	7375	Bourque Samuel - Entraîneur soccer 2019	586,67 \$
31	7376	Nadeau Ginette - Déplacements: Congrès FQM Québec	92,00 \$
32	7377	Traversy Nathalie - Dépenses: Repas pour congrès de la FQM	97,35 \$
33	7378	Station Surprise - Machine à Popcorn pour la journée de la culture	61,50 \$
34	7379	ADN Communication - Frais mensuel pour les alertes municipales août 2019	100,95 \$
35	7380	Entretien Katom enr. - 3/3 versement pour la tonte de pelouse	4 349,48 \$
36	7381	Bussières Josée - Planche, rubans pour la journée de la culture	9,30 \$
37	7382	Groupe Hémispheres inc. - Présentation publique, étude, réalisation, visites	25 706,69 \$
38	7383	Céramique Mathieu Lussier - Pose de céramique au centre communautaire	24 363,79 \$
39	7384	Doucet + Turcotte Architectes inc. - Relevé et mise en plan et concept du centre communautaire	2 230,52 \$
40	7385	Sylvain Allard Béton et Fissures inc. - Pose de 363' de trottoir rang De L'Ile	16 261,91 \$
41	7386	Arboriculture de Beauce inc. - Abattage d'un cèdre dans le parc coin rue Trahan	574,88 \$
42	7387	Courchesne Joannie - Entraîneur soccer 2019 - Atome - Peewee	1 613,33 \$
43	7388	Duval William - Entraîneur soccer 2019 - Moustique	206,67 \$
44	7389	Lauzière Julien - Entraîneur soccer 2019 - Moustique et juge de lignes	173,33 \$
45	7390	Jutras Antoine - Entraîneur soccer 2019 - Juge de lignes	40,00 \$
46	7391	Duval Thomas - Entraîneur soccer 2019 - Juge de ligne	20,00 \$
47	7392	Chapiteaux Guy Pineault - Location d'un chapiteaux 20 x 30 pour les journées de la culture	400,00 \$
48	7393	Ensemble Folklorique Machinaw inc. - Atelier à la bibliothèque pour les journées de la culture	383,22 \$
<b>Sous-total des factures à payer</b>			<b>147 815,54 \$</b>

<b>Total des factures du mois</b>	<b>177 623,21 \$</b>
-----------------------------------	----------------------

## 06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 40 et se termine à 19 h 50.

## LÉGISLATION

### 07. SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – Autorisation de participation

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, a participé à plusieurs formations concernant la gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité démontre un intérêt à implanter un tel système dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'un séminaire sur la gestion des actifs municipaux est organisé par la Fédération québécoise des municipalités est un événement unique pour en apprendre sur la gestion des actifs municipaux à l'heure des changements climatiques ;

2019-10-323

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère  *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère  *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux, à participer à ce séminaire organisé par la Fédération québécoise des municipalités, en collaboration avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, au coût de ± 99 \$ (taxes en sus) qui aura lieu les 7 et 8 novembre à Québec ;

QUE la Municipalité payera les frais d'hébergement à l'Hôtel Delta pour un montant de ± 179 \$ (taxes et frais en sus) ;

QUE les frais de déplacement ainsi que tous les repas seront remboursés à monsieur Éric Descheneaux par la Municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Congrès & formations - élus » 02 110 00 454*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **08. DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – Avis public – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Pierreville a été déposé le 11 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité doit donner avis que le rôle est déposé à son bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit.

2019-10-324

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller  *Steeve Desmarais*

Appuyé par la conseillère  *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la publication d'un avis public dans le journal L'Annonceur pour un montant de ± 219,45 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis - ADM » 02 130 00 341*

### **09. BUDGET 2020 – Rémunération des employés et des élus**

CONSIDÉRANT QUE le salaire des employés et des élus de la Municipalité doit être représentatif du coût de la vie ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé au poste d'agente aux loisirs et à vie communautaire n'a pas terminé sa première année à l'emploi de la Municipalité, celle-ci n'est pas sujette à une augmentation salariale ;

2019-10-325

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller  *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère  *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir aux employés municipaux ainsi qu'aux élus, des augmentations de salaire de l'ordre de 3,51 % de leur salaire respectif.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Salaire - Administration » 02 130 00 141 – « Salaire concierge H V » 02 190 00 143 – « Salaire inspecteur voirie » 02 320 00 141 – « Salaire adjoint voirie » 02 320 00 142 – « Salaire bibliothèque Pville » 02 702 30 141*

**10. AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS – En date du 31 décembre 2018**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une affectation des surplus accumulés affectés au 31 décembre 2018, afin de réserver des sommes taxées en trop durant la même année, dans les secteurs Notre-Dame, Saint-Thomas et Pierreville ;

**2019-10-326**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2018 pour un total de 36 570 \$ représentant un total de 25 901 \$ pour le secteur Pierreville et une somme de 10 669 \$ pour le secteur Notre-Dame dans les postes suivants :

<i>Surplus affecté – Eaux usées et égouts – Secteur Notre-Dame</i>	<i>10 669 \$</i>
<i>Surplus affecté – Égouts – Secteur Pierreville</i>	<i>4 732 \$</i>
<i>Surplus affecté – Assainissement – Secteur Pierreville</i>	<i>20 570 \$</i>
<i>Surplus affecté – Rue Maurault – Secteur Pierreville</i>	<i>599 \$</i>

**11. TAXATION 2020 – Mandat d'accompagnement pour l'étude sur les taux variés avec comparaison des taux par secteur d'activité ainsi qu'une présentation en assemblée publique**

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2019 un nouveau rôle d'évaluation a été déposé pour les années 2020-2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont indécis à savoir s'ils créent ou non des sous-catégories d'immeubles non résidentiels aux fins de la taxation ;

CONSIDÉRANT QU'il peut y avoir une certaine flexibilité dans l'établissement des sous-catégories non résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable que ce soit quelqu'un de l'externe qui propose les taux relatifs aux sous-catégories d'immeubles non résidentiels ;

**2019-10-327**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Daniel Tétreault CPA inc. afin de réaliser l'étude sur les taux variés avec comparaison des taux de secteur, et ce, en collaboration avec la directrice générale, madame Lyne Boisvert ;

DE PLUS, l'offre de service fait mention qu'une présentation en assemblée publique aura lieu ;

QUE les honoraires demandés pour cette étude seront de ± 500 \$ (taxes en sus), cependant les rencontres doivent coïncider avec d'autres déplacements déjà prévus à l'agenda du consultant.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Support en administration » 02 130 01 414*

**12. TAXATION 2020 – Avis d'intention de la Municipalité de Pierreville d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels aux fins de taxation**

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2019, un nouveau rôle d'évaluation a été déposé pour les années 2020-2021-2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ne sont pas fixés sur leur volonté d'établir des sous-catégories d'immeubles non résidentiels, mais qu'ils veulent pouvoir le faire, si besoin est démontré ;

**2019-10-328**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville dénonce son intérêt d'établir des sous-catégories serait pertinent après la réalisation du mandat d'accompagnement.

**13. AVIS DE MOTION – Règlement no. 192-2019 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail**

**2019-10-329**  
UN AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Ginette Nadeau* qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 192-2019 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail.*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 192-2019 portant sur la politique régissant l'alcool, les drogues et le cannabis en milieu de travail* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**14. COURRIER MUNICIPAL – Machine à affranchir Neopost – Renouvellement de contrat de location**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de la machine à affranchir pour faciliter les envois postaux de la municipalité se termine le 22 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant temps de renouveler ledit contrat ;

**2019-10-330**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le contrat de location de la machine à affranchir Néopost de modèle IS-350, pour une durée de cinq (5) ans à partir du premier décembre 2019 au coût de 56,95 \$ par mois (taxes en sus) ;

D'AUTORISER madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité de Pierreville à procéder à la signature dudit contrat.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Location – Machineries et outillages » 02 130 00 516*

**15. INFOTECH – Autorisation d'achat d'une banque d'heures**

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la Municipalité utilisent le logiciel SYGEM de la compagnie INFOTECH ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie INFOTECH offre le service d'achat d'heures d'appoint utilisables en tout temps, facilitant ainsi la facturation du temps passé avec un conseiller informatique de cette entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE les employés administratifs de la municipalité ont épuisé la banque d'heure auprès de la compagnie informatique ;



2019-10-331

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une banque d'heure de 26 heures d'appoint, et non 28 comme par les années passées, à l'entreprise INFOTECH au coût de 1 960 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Formation Infotech » 02 130 01 454*

**16. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM – Mandater les signataires**

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente est d'une durée de 5 ans renouvelable un an avant l'échéance de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra avoir recours exclusivement à ce service d'ingénierie, et ce, pour un minimum de 15 heures par année ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-332

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser que la Municipalité de Pierreville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des Municipalités ;

QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**17. SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 4 octobre 2019, la facturation du service de génie de Nicolet-Yamaska pour la période allant de juillet à septembre 2019 pour les différents projets de la municipalité suivants :

*Glissement de terrain*

867,70 \$

<i>Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées ND</i>	<i>1 477,68 \$</i>
<i>Prolongement de la rue Letendre</i>	<i>15,50 \$</i>
<i>Réfection des trottoirs Rg de l'Île</i>	<i>77,50 \$</i>
<i>Réfection des trottoirs rue Trahan</i>	<i>77,50 \$</i>
<i>Réparation du muret du cimetière</i>	<i>15,50 \$</i>

CONSIDÉRANT QUE la totalité des factures d'élèvevent à ± 2 531,38 \$

**2019-10-333**  
 EN CONSÉQUENCE,  
 Il est proposé par la conseillère  *Ginette Nadeau*  
 Appuyée par la conseillère  *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autorisé le paiement des factures du service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska d'une somme de ± 2 531,38 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Glissement de terrain – Rg de l'île » 03 310 00 004 « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009 « Rue Gill & Laperrière » 03 310 00 022 « Trottoirs rue Trahan » 03 310 01 010 « Autres biens durables » 02 320 00 721 « Q-P MRC Dev. Culturel » 02 702 90 951*

**18. SYSTÈME DE CONTRÔLE D'ACCÈS – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE, la *Résolution no. 2018-06-166* autorisait l'achat et l'installation d'un système de contrôle d'accès pour les bâtiments de l'Hôtel de ville, du centre communautaire, le chalet des Loisirs, le garage municipal, le site des eaux usées et le poste Ally ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu tout le matériel nécessaire afin de procéder à l'installation du système ;

**2019-10-334**  
 EN CONSÉQUENCE,  
 Il est proposé par le conseiller  *Michel Bélisle*  
 Appuyé par la conseillère  *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de ± 10 362,32 \$ (taxes en sus) à l'entreprise CÔTÉ FLEURY ;

QUE l'installation de ce système se fera prochainement.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Clés et logiciel » 03 310 00 021*

**19. FORMATION FQM – Formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal – Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le ministère de la Sécurité publique (MSP) et Ouranos, un consortium de recherche sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques organisent une formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal le jeudi 21 novembre à Saint-Léonard d'Aston ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de formation permettra de développer nos connaissances en matière de changements climatiques afin d'intégrer ces notions dans la planification municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les différents objectifs de cette formation sont de développer les connaissances des intervenants municipaux, sensibiliser à l'importance de se doter de mesure d'adaptation aux changements climatiques et de mesures de prévention face aux sinistres ainsi que mettre en place un réseau d'entraide entre les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le PIACC offre une aide financière aux municipalités afin de les appuyer dans leurs démarches en lien avec les objectifs de la formation ;

**2019-10-335**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à participer à la formation en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal à Saint-Léonard d'Aston ;

QUE les frais de déplacement seront remboursés aux participants.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :  
« Frais de déplacement - ADM » 02 130 00 310 et « Frais de déplacement – Élus » 02 110 00 310*

## **20. ASSURANCES MUNICIPALES – Refus de couvertures additionnelles**

CONSIDÉRANT l'offre de notre courtier d'assurance, PMA Assurances, reçue le 3 octobre 2019, de modifier la franchise de certaines de nos protections à savoir d'ajouter les primes de tremblement de terre, globale des chantiers, d'Avenant loi C-21, les cyber risques et des bornes-fontaines ;

CONSIDÉRANT QUE pour le moment, il n'y a pas besoin de modifier les franchises d'assurance de la municipalité ;

**2019-10-336**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de refuser les protections additionnelles proposées par notre assureur, PMA, dans l'offre du 3 octobre 2019 ;

ET d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale de la Municipalité de Pierreville, à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs aux assurances de la Municipalité de Pierreville.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun élément à ce point

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun élément à ce point

## SÉCURITÉ CIVILE

### **21. ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT QUE, plusieurs municipalités du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide lié au processus de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra à chaque municipalité, et/ou régie intermunicipale faisant partie de l'entente, d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres, à ou de tout organisme participant, aux conditions prévues par ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a une durée d'un an et se renouvelle automatiquement par période successive d'un an à moins que l'un ou l'autre des organismes participants signifie, par préavis de trois (3) mois à chacun des organismes participants, son intention de ne pas la renouveler ou son intention d'y apporter des modifications ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-337**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ;

QU'une copie de la présente résolution sera envoyée à monsieur Martin Houle, préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska afin de procéder à la signature de ladite entente.

## VOIRIE MUNICIPALE

### **22. LUMINAIRE RUE HECTOR – Autorisation de paiement — Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QUE selon la *Résolution 2019-07-231*, la municipalité de Pierreville a procédé à l'achat d'un luminaire DEL ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Résolution 2019-08-277*, la municipalité de Pierreville a mandaté Hydro-Québec, afin de procéder à l'installation dudit luminaire ;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a procédé à l'installation du luminaire sur la rue Hector le 11 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-338**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux effectués par Hydro-Québec sur la rue Hector pour la somme de ± 440 \$ (taxes en sus) ;

QUE la municipalité de Pierreville procédera à ce paiement lors de la réception de la facture officielle provenant d'Hydro-Québec.

**23. ENSEIGNE DE LA MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE –  
Autorisation de signature d’entente**

CONSIDÉRANT QUE l’enseigne indiquant l’arrivée dans la municipalité par les automobilistes est située sur le territoire de Baie-du-Febvre ;

CONSIDÉRANT QUE cet affichage porte à confusion quant aux limites de nos municipalités respectives, il serait opportun de déplacer cette affiche sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent déplacer l’enseigne sur le lot no. 5 743 150, propriété de la ferme Marie-Victorin, une entente doit être faite avec le propriétaire dudit lot ;

**2019-10-339**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à rédiger une entente afin de permettre à la municipalité de procéder à l’installation de son enseigne sur le lot no. 5 743 150, propriété de la ferme Marie-Victorin ;

D’AUTORISER le maire, monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville ladite entente.

**24. TRAVAUX D’ASPHALTAGE – Décompte final -  
Autorisation de paiement Pavage Drummond inc.**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-07-230*, adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, octroi le contrat pour les travaux d’asphaltage des rangs Saint-Joseph, Saint-Louis et du Petit-Bois, ainsi que le pavage, les trottoirs et la bordure de la rue Thibault à l’entrepreneur Pavage Drummond inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d’asphaltage sont maintenant terminés, nous devons procéder au paiement du décompte final ;

**2019-10-340**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser un paiement à l’entrepreneur PAVAGE DRUMMOND INC. pour le décompte final au montant de ± 542 302,28 \$ (taxes en sus) pour les travaux d’asphaltage des rues mentionnées ci-haut réalisés durant le mois de septembre 2019.

**25. PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – Travaux  
d’asphaltage de la rue Thibault et des rangs Saint-Joseph,  
Saint-Louis et du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particulier d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

**2019-10-341**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les dépenses d'un montant de ± 542 302,28 \$ (taxes en sus) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**26. DEMANDE DE CITOYENS – Demande de Monsieur Guy Descheneaux**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Descheneaux aimerait agrandir le stationnement de sa propriété sise au 13, rue Ally, mais que des glissières de sécurité l'empêchent d'effectuer les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Descheneaux demande à la municipalité de retirer lesdites glissières ;

**2019-10-342**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Guy Descheneaux à déplacer les glissières de sécurité afin de lui permettre l'agrandissement de son stationnement, et de les réinstaller au bout de celui-ci.

**27. STATIONNEMENT DU MÉTRO – Déneigement - Mandat d'un cabinet d'avocat**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a toujours déneigé le stationnement situé près du marché Métro Rouillard et Frères ;

CONSIDÉRANT QUE les élus désirent continuer à procéder au déneigement dudit stationnement, pour ce faire, la Municipalité devra louer le stationnement pour la somme de 100 \$ par année afin d'en faire un stationnement public municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement sera exécuté par notre inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, une entente devra être rédigée et signée par le propriétaire du stationnement et les représentants de la Municipalité ;

**2019-10-343**  
**Modifiée par**  
**la résolution no.**  
**2019-11-412**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'avocate Me Annie Aubé de la firme Therrien Couture afin de préparer et rédiger une entente de location entre le Marché Métro Rouillard et Frères et la Municipalité de Pierreville ;

DE MANDATER le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville l'entente de location préparée par Me Aubé.

**28. STATIONNEMENT DU MÉTRO – Autorisation d'achat de panneaux de signalisation**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire louer le stationnement du marché Métro Rouillard et Frères Inc. afin d'en faire un stationnement public ;

CONSIDÉRANT QU'un panneau de signalisation doit indiquer la nouvelle vocation dudit stationnement ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-344**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de deux panneaux de signalisation de modèle I-350-1 à l'entreprise MARTECH pour la somme de ± 53,00 \$ (taxes en sus) ;

QUE les frais de livraison devront être ajoutés à la somme.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Panneaux de signalisation » 02 355 00 640*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

**29. AVIS DE MOTION – Règlement no. 194-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras**

**2019-10-345**

UN AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 194-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 194-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Victor Jutras* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**30. AVIS DE MOTION – Règlement no. 195-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie**

**2019-10-346**

UN AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Steeve Desmarais* qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 195-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 195-2019 relatif à la taxation du cours d'eau Lavoie* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

**31. SITE DE DÉPÔT À NEIGES USÉES – Soufflage de la neige – Mandater monsieur Gaston Gamelin**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit souffler la neige du site des neiges usées à plusieurs reprises durant la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-347**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Gaston Gamelin pour effectuer le soufflage de la neige au site

des neiges usées de la Municipalité pour une somme de 3 000 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Souffler neige – site neige usée » 02 330 00 443*

**32. SITE DE DÉPÔT À NEIGES USÉES – Travaux de décontamination – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no.2019-09-303* mandatait l'entreprise Excent environnement afin de procéder à la décontamination du site de dépôt à neiges usées ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été exécutés le 27 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-348**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de ± 11 950 \$ (taxes en sus) pour les travaux de décontamination du site de dépôt à neiges usées.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Autres – Entretien site neiges usées (ordures) » 02 452 90 522*

**33. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – Étalonnage du débitmètre – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU), c. Q -2, r.34.1, le débitmètre de notre station d'épuration de Pierreville doit être étalonné au moins une fois par année ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire l'étalonnage de cette machine, il faut faire appel à des personnes spécialisées dans ce type de travail ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-349**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme CYR SYSTÈME INC. afin de faire l'étalonnage du débitmètre de notre station d'épuration des eaux usées de Pierreville au coût de ± 500 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R T.E.U. Pville » 02 414 10 521*

**34. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – Rencontre citoyenne – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2019, une rencontre citoyenne a eu lieu au centre communautaire de Pierreville concernant la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire cette rencontre, la municipalité a fait appel à l'entreprise Spec-Tech pour la location et l'installation de matériels audiovisuels, tels que des microphones, les haut-parleurs, un écran et un projecteur ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-350**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*



ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement à l'entreprise SPEC-TECH pour une somme de ± 349,00 \$ (taxes en sus) pour leurs services utilisés lors de la rencontre citoyenne du 16 septembre dernier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Relevés sanitaires » 02 415 00 445*

**35. MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES  
– Autorisation de paiement – Premier décompte Groupe  
Hémisphère**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-07-234* adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 mandatait la firme Groupe hémisphère afin de procéder aux relevés des installations sanitaires sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette première phase, seul le secteur Notre-Dame a été visité ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 30 septembre 2019, déjà 154 résidences ont été visitées ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-351**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du premier décompte en date du 30 septembre 2019 d'un montant de ± 20 708,50 \$ (taxes en sus) à la firme GROUPE HÉMISPHERE.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Relevés sanitaires » 02 415 00 445*

**36. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Adoption du  
budget 2020**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François a déposé, en date du 11 septembre 2019, ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-352**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 380 491 \$ représentant pour les fonds généraux une quote-part de 196 338 \$ pour la municipalité ;

DE PLUS, d'approuver les prévisions budgétaires pour les fonds d'immobilisations de 7 774 \$ représentant une quote-part de 4 420 \$ pour la municipalité.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat eau – RIAEP Bas-St-Franç » 02 413 00 951 - « Contribution immo. — Régie eau » 02 413 01 951*

**37. ÉCOCENTRE ODANAK – Dépôt de branches et feuilles mortes**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a un problème concernant le dépôt de branches et de feuilles mortes ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de discussion avec le bureau Environnement et Terre d'Odanak, une solution a été établie afin de permettre aux résidents de Pierreville de déposer leurs branches et leurs feuilles mortes en vrac, c'est-à-dire sans sac de plastique ou de papier à l'écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE pour favoriser la décomposition de ces matières, celles-ci devront être broyées ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de location et d'utilisation de la machinerie, les coûts de main-d'œuvre ainsi que les frais d'administration seront divisés entre Odanak et les municipalités participantes à l'entente, au prorata du nombre de portes ;

**2019-10-353**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ajout du service de dépôt des branches et des feuilles mortes à l'entente entre la Municipalité de Pierreville et l'écocentre d'Odanak ;

DE MANDATER monsieur Éric Descheneaux, maire et madame Lyne Boisvert, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville la nouvelle entente avec l'organisme.

**38. ÉCOCENTRE ODANAK – Renouvellement d'adhésion pour l'année 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'environnement et terre du conseil des Abénakis d'Odanak a déposé un document à l'intention de notre municipalité pour l'utilisation de l'écocentre d'Odanak ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire poursuivre son adhésion à l'écocentre afin de permettre à ses citoyens de se départir adéquatement de leurs gros rebuts et autres produits qui ne sont pas considérés comme des déchets domestiques ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de bande d'Odanak a envoyé une lettre de confirmation des cotisations réclamées pour 2020-2021, en spécifiant notamment la prévision des coûts relatifs au bon fonctionnement du site relativement aux montants demandés par porte pour l'année 2020-2021 ;

**2019-10-354**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la cotisation réclamée pour 2020-2021 de 11 \$ par unité résidentielle et qu'il sera prévu dans son règlement de taxation, pour l'année 2020, le tarif demandé totalisera un montant de ± 13 607 \$ ;

QUE le montant mentionné précédemment exclut les bâtiments appartenant à la municipalité ;

QUE le conseil municipal s'attend à une entente formelle et détaillée telle que proposée dans le document déposé à la municipalité ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente au préalable approuvée par toutes les instances ;

D'ACHEMINER la présente résolution au Conseil de bande d'Odanak.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **39. MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE – Proclamation de la Municipalité de Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-355**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de proclamer la Municipalité de Pierreville, municipalité alliée contre la violence conjugale.

### **40. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Approbation du budget révisé – Déficit d'exploitation 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Pierreville a déposé, en date du 9 septembre 2019, une révision budgétaire de l'organisme ;

CONSIDÉRANT le refus par la Société d'habitation du Québec d'une dépense qui avait été effectuée sans leur autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision présente une hausse de 94 \$ au montant offert par la municipalité à l'organisme ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-356**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la révision budgétaire des états financiers 2017 de l'Office municipal

d'habitation tel que proposée et d'ajouter une somme de 94 \$ afin de payer les modifications apportées par le déficit d'exploitation.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **41. AVIS DE MOTION – Règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour objet de modifier les usages de la zone V-03**

**2019-10-357**

UN AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Steeve Desmarais* qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour objet de modifier les usages de la zone V-03.*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), une copie du projet de *Règlement numéro 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour objet de modifier les usages de la zone V-03* est déposée et jointe en annexe au présent avis.

### **42. DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – Règlement numéro 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour objet de modifier les usages de la zone V-03**

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de déterminer une date d'assemblée de consultation publique concernant le premier projet du règlement numéro 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 et ayant pour objet de modifier les usages de la zone V-03 ;

**2019-10-358**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'établir la date de l'assemblée de consultation publique au **11 novembre 2019 à 19 h** au 26, rue Ally, à Pierreville.

### **43. VENTRE DE TERRAIN – Rue Tremblay – Mandater les signataires**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville est propriétaire du lot 6 306 233, situé sur la rue Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vendra ledit lot, d'une superficie approximative de  $\pm 10\,680$  pieds carrés, au coût de 2,50 \$ par pied carré, pour un total de  $\pm 26\,700$  \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs documents doivent être signés par la Municipalité de Pierreville et l'acheteur afin d'assurer que la vente ait bien lieu ;

**2019-10-359**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le maire, monsieur *Éric Descheneaux*, ainsi que la directrice générale, madame *Lyne Boisvert* à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents nécessaires à la vente du terrain portant le numéro de lot 6 306 233, situé sur la rue Tremblay.

**44. DÉROGATION MINEURE – Dossier de monsieur Christian Bourdon, propriété sise au 5, chemin Niquet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Bourdon concernant la construction d'un garage privé détaché pour sa propriété au 5, chemin Niquet ;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment sera d'une superficie de 111 m<sup>2</sup> alors que la superficie maximale permise est de 65 m<sup>2</sup> selon l'article no. 69.6, du règlement de zonage no. 160-2017 ;

CONSIDÉRANT la *résolution no. 244-2019*, adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur séance du *11 septembre 2019* qui fait part au conseil municipal de Pierreville de leur recommandation favorable afin de permettre une dérogation de 46 m<sup>2</sup> pour la construction d'un garage privé détaché d'une superficie de 111 m<sup>2</sup> pour la propriété de monsieur Bourdon au 5, chemin Niquet ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-360**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de monsieur Christian Bourdon ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Miron de la MRC Nicolet-Yamaska.

**45. ABROGATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2019-07-238 – Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de la ferme Colina**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pierreville du 8 juillet 2019, une résolution a été adoptée afin d'appuyer la demande de la ferme Colina à la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le délai demandé par la Commission n'a pas été respecté, et que des erreurs se sont glissées dans la demande de la ferme Colina, celle-ci doit reprendre les démarches afin d'être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-361**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la *Résolution no. 2019-07-238 – Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Dossier de la ferme Colina*.

**46. DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – Dossier de monsieur Robert Colin**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville appuie la demande de monsieur Robert Colin, faisant affaire sous la raison sociale de ferme Colina, relativement au désir de se prévaloir de l'article 62 de la loi puisqu'elle désire demander à la Commission de protection du territoire agricole une autorisation de lotissement dans le but d'acquérir de monsieur Gervais Turcotte, une partie du lot 5 743 154 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la partie convoitée par monsieur Colin, d'approximativement un hectare dudit lot, est occupée, entretenue et cultivée par ce dernier depuis plus de 26 ans, car celui-ci s'en croyait propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Colin a appris, lors de la rénovation cadastrale, qu'il n'était pas propriétaire en titre de cette parcelle de lot ;

**2019-10-362**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement du lot 5 743 154, pour une superficie de 1 hectare, et ceci en vue de permettre à monsieur Robert Colin, de la ferme Colina, d'acquérir une partie dudit lot de monsieur Gervais Turcotte.

**47. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÉGLEMENTATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT – Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Pierreville**

CONSIDÉRANT QUE le départ de l'inspecteur en bâtiment, monsieur Donald Brideau comme inspecteur responsable de dossiers d'urbanisme pour certaines municipalités de la MRC de Nicolet-Yamaska nécessite un réarrangement des tâches ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiment) ;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Pierreville ;

**2019-10-363**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner à titre d'inspecteurs en bâtiments pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Pierreville :

Monsieur Martin Miron  
Madame Anne-Marie Désilets  
Monsieur Simon Lévesque  
Monsieur Martin Croteau  
Monsieur Pascal Richard

**48. MODIFICATION DE RÉOLUTION – Résolution no. 2017-10-202 – Vente de terrain – Signature de quittance**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 4 octobre 2017, la *Résolution no. 2017-10-202* a été adoptée afin de mandater les signataires de la quittance concernant la vente de terrain à l'entreprise 9254-8965 Québec inc. (Groupe 132) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la prise de rendez-vous avec la notaire pour la signature dudit document, les élections municipales ont eu lieu et les citoyens ont élu un nouveau maire, ce rendez-vous n'a jamais été fixé ;

CONSIDÉRANT QU'il est important de procéder à la signature de cette quittance, car la Municipalité de Pierreville a reçu toutes les sommes dues de l'entreprise 9254-8965 Québec inc. ;

**2019-10-364**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier les signataires autorisés par la *Résolution no. 2017-10-202* et de mandater monsieur Éric Descheneaux, maire, et madame Lyne Boisvert, directrice générale afin de procéder à l'acte de vente préparé par Me Dominique Lauzière, notaire, recevoir le prix de vente et en donner quittance et faire généralement le nécessaire.

**49. VENTE DE TERRAIN – Parc industriel – Signature de quittance – Michaël Forcier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, a, par acte de vente reçu devant Me Louise Péloquin, notaire en date du 05 juillet 2018, dont copie est inscrite au registre foncier informatisé du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) sous le numéro : 23 989 391 vendu ledit immeuble à monsieur Michaël Forcier, exploitant une entreprise individuelle de transport (camionnage de marchandises ordinaires), immatriculée au registre des entreprises du Québec en date du 29-03-2010, numéro d'entreprise 2266484940, sous certaines conditions ;

CONSIDÉRANT QUE ledit Michaël Forcier désire céder ledit immeuble à Métal Pierreville inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les futures parties (Michaël Forcier et Métal Pierreville inc.) ont, en date du 30 septembre 2019, signé une entente relativement à ladite vente à intervenir, laquelle a été soumise à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les conditions mentionnées à ladite vente par la municipalité et Michaël Forcier dont copie est inscrite au registre foncier informatisé du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) sous le numéro : 23 989 391 furent les suivantes :

A- Le vendeur devra procéder à la délimitation de l'immeuble, objet des présentes, par la construction de fossés.

B- L'acquéreur devra construire, sur l'immeuble objet des présentes, dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature des présentes, un bâtiment conforme au règlement de construction de la municipalité d'une superficie approximative de trois mille pieds carrés (3 000 pi<sup>2</sup>).

C- L'acquéreur assumera toutes les analyses du sol (Test de sol), exigées aux fins de constructions.

D- À défaut d'avoir procédé à la construction, sur l'immeuble objet des présentes d'un bâtiment, tel que ci-haut mentionné dans les délais impartis, le vendeur aura le droit d'exiger la rétrocession dudit immeuble en remboursant à l'acquéreur le prix de vente à lui payé par ce dernier. Toutes améliorations faites à l'immeuble objet des présentes appartiendront comme autres dommages liquidés au vendeur.

E- Au cas d'application de la clause D ci-haut mentionnée, l'acquéreur s'engage à :

Faire procéder à ses frais, à une analyse du sol de l'immeuble rétrocedé, effectuée par une firme spécialisée dans une telle analyse et à produire au vendeur le rapport et résultat de ladite analyse.

En cas de contamination du sol à procéder à ses frais, à la décontamination de l'immeuble rétrocedé.

Signer tous documents, donnant plein effet à la rétrocession.

Rembourser au vendeur le montant par lui déboursé pour la préparation du plan de subdivision de l'immeuble objet des présentes.

De plus, la vente fut conclue avec un solde de prix de vente garanti par hypothèque et clause résolutoire.

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ladite entente, les parties ont convenu que le futur acquéreur «*accepte le transfert de toutes les conditions particulières de construction de ce terrain*».

CONSIDÉRANT QUE le solde du prix de vente fut complètement payé à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-365**

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité reconnaisse avoir reçu toutes les sommes à elle due aux termes de l'acte inscrit au registre foncier informatisé du Québec, circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) sous le numéro : 23 989 391 et consente à la radiation de toute inscription hypothécaire et clause résolutoire stipulées en sa faveur aux termes dudit acte ;

QUE la municipalité consente à la vente par Michaël Forcier à Métal Pierreville inc. de l'immeuble objet des présentes, aux conditions suivantes ;

A- Le vendeur (monsieur Michaël Forcier) devra procéder à la délimitation de l'immeuble objet des présentes par la construction de fossés.

B- L'acquéreur devra construire, sur l'immeuble objet des présentes, au plus tard le cinq juillet de l'an deux mille vingt-trois (05/07/2023), un bâtiment conforme au règlement de construction de la municipalité d'une superficie approximative de trois mille pieds carrés (3 000 pi<sup>2</sup>).

C- L'acquéreur assumera toutes les analyses du sol (Test de sol), exigées aux fins de constructions.

D- À défaut d'avoir procédé à la construction, sur l'immeuble objet des présentes d'un bâtiment, tel que ci-haut mentionné dans les délais impartis, la municipalité aura le droit d'exiger la cession dudit immeuble en sa faveur en remboursant à l'acquéreur une somme de dix-sept mille six cent quatre-vingt-trois dollars et cinquante-neuf cents (17 683,89 \$). Toutes améliorations faites à l'immeuble objet des présentes appartiendront comme autres dommages liquidés à la municipalité.

E- Au cas d'application de la clause D ci-haut mentionnée, l'acquéreur s'engage à :



Faire procéder à ses frais, à une analyse du sol de l'immeuble cédé à la municipalité, effectuée par une firme spécialisée dans une telle analyse et à produire à la municipalité le rapport et résultat de ladite analyse.

En cas de contamination du sol à procéder à ses frais, à la décontamination de l'immeuble cédé.

Signer tous documents, donnant plein effet à la cession.

Rembourser à la Municipalité de Pierreville le montant par elle déboursée pour la préparation du plan de subdivision de l'immeuble objet des présentes

QUE monsieur Éric Descheneaux, maire et madame Lyne Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à :

Mandater toute personne ou tout organisme nécessaire à l'exécution des présentes.

Signer pour et au nom de la municipalité tout document nécessaire à la complète exécution de la présente résolution (acte de quittance finale, acte de vente, cession ou autres).

**50. VENTE DE TERRAIN – Parc industriel – Signature de quittance – Sylvain Allard Béton et fissures inc.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a vendu un terrain à *Sylvain Allard, Béton et fissures inc.* aux termes de l'acte de vente avec solde de prix de vente garanti par hypothèque immobilière reçue devant Me Dominique Lauzière, notaire le 25 novembre 2015 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) le 26 novembre 2015, sous le numéro 21 989 570 ;

CONSIDÉRANT QUE *Sylvain Allard Béton et fissures inc.* a payé la totalité de sa dette et que le dernier versement a été effectué le 10 février 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner quittance et libérer l'immeuble appartenant à *Sylvain Allard, Bétons et fissures inc.* de l'hypothèque immobilière qui avait pris en garantie de remboursement de la dette ;

EN CONSÉQUENCE,

**2019-10-366**

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pierreville reconnaît avoir reçu parfait paiement de toutes sommes dues de *Sylvain Allard Bétons et fissures inc.* et donne quittance totale et consent à la radiation de tous les droits hypothécaires et autres droits réels, résultant dudit acte publié sous le numéro 21 989 570 ;

QUE le maire, monsieur Éric Descheneaux, et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, soient autorisés à signer l'acte de vente préparé par Me Dominique Lauzière, notaire, recevoir le prix de vente et en donner quittance et faire généralement le nécessaire.

**51. CONSULTATION PUBLIQUE – Concernant le garage municipal – Autorisation de location de matériel de sonorisation et de projection**

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre 2019, une rencontre citoyenne aura lieu au centre communautaire de Pierreville concernant l'avenir du garage municipal situé au 100, rue Rousseau à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire cette rencontre, la municipalité doit faire appel à l'entreprise Spec-Tech pour la location et l'installation de matériels de sonorisation et de projection, tels que des microphones, des haut-parleurs, un écran et un projecteur ;

2019-10-367

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la location à l'entreprise SPEC-TECH pour une somme de ± 349,00 \$ (taxes en sus) pour le matériel requis et leurs services lors de la rencontre citoyenne du 16 octobre 2019.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « location ameublement et équipement de bureau » 02 321 00 517*

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **52. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation Phase 1 - Système de climatisation et chauffage**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2019, la *résolution no. 2019-09-292* mandatait l'entreprise 2BR Construction inc. afin de procéder à l'installation d'une unité de climatisation et de chauffage pour le centre communautaire et l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une vérification au devis d'appel d'offres no. TR-HV-2019, les élus ont décidé de modifier le type de climatiseur pour le centre communautaire, donc la partie concernant le centre communautaire devra être retirée dudit contrat ;

2019-10-368

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de scinder le contrat correspondant au devis d'appel d'offres no. TR-HV-2019 afin de retirer la partie correspondant au centre communautaire, donc de soustraire un montant de 21 500 \$ (taxes en sus) à la soumission de l'entreprise 2BR CONSTRUCTION INC.

### **53. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 - Unité de climatisation et de chauffage – Mandater le service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska**

CONSIDÉRANT QUE le centre communautaire ne possède aucun système de climatisation ;

CONSIDÉRANT QU'afin de faciliter la gestion de la qualité de l'aire pour le centre communautaire, les élus désirent munir le bâtiment d'une seule unité permettant de climatiser et de chauffer celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux propositions des entreprises Climatisation François Descheneaux inc. et de la firme d'ingénierie EXP ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que les deux propositions soient étudiées afin de s'assurer de faire le meilleur choix possible ;

2019-10-369

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater monsieur Marc-André Harnois du service de génie de la MRC de Nicolet-Yamaska afin qu'il puisse procéder à l'analyse des deux propositions reçues par la Municipalité de Pierreville concernant le système de climatisation et de chauffage du centre communautaire au tarif 62 \$/heure.

**54. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation d'achat des séparateurs de toilettes**

CONSIDÉRANT QUE les salles de toilettes du centre communautaire ont été entièrement rénovées ;

CONSIDÉRANT QUE les séparateurs de toilette doivent être changés ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-370

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de cinq (5) séparateurs de toilettes à l'entreprise LES SPÉCIALITÉS FERNAND DAIGLE INC. pour un montant de ± 5 025 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

**55. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation de paiement – Dépenses hors soumissions**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de rénovation du centre communautaire, certaines dépenses n'étaient pas incluses dans le devis d'appel d'offres pour des travaux généraux et des travaux d'électricités ;

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

*Installation des séparateurs de toilettes  
Raccordement de la porte principale  
Remplacement de 5 plaques de finition métallique  
Remplacement de 3 prises supplémentaires par des prises décorat*

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-371

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des différents travaux supplémentaires énumérés précédemment à l'entreprise CONSTRUCTION THIERY LAMPRON INC. pour la somme de ± 5 435,00 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

**56. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Table à langer et barre pour handicapée – Autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT QUE les salles de toilettes du centre communautaire ont été entièrement rénovées ;

CONSIDÉRANT QUE pour faciliter l'accès aux personnes handicapées, il est important d'installer des barres dans le cabinet de toilette ;

CONSIDÉRANT QUE pour accommoder les jeunes familles, il faut procéder à l'installation d'une table à langer ;

2019-10-372

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une table à langer horizontale, d'une barre pour handicapée de 24'' et une de 36'' à l'entreprise LES SPÉCIALITÉS FERNAND DAIGLE INC. pour un montant de ± 344,90 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

**57. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Installation de la céramique – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2019-05-161* mandatait l'entreprise Céramique Mathieu Lussier afin de procéder à l'installation de la céramique dans les salles de toilettes, le hall d'entrée et le vestiaire, sur les planchers et les murs ;

2019-10-373

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'un montant de ± 21 190,50 \$ (taxes en sus) à l'entreprise CÉRAMIQUE MATHIEU LUSSIER.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

**58. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Avancement de travaux et électricité – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE la *résolution no. 2019-05-161* mandatait l'entreprise Construction Thiery Lampron pour procéder aux travaux d'électricité et pour effectuer l'avancement des travaux de façon générale pour la phase 1 du projet de rénovation du centre communautaire, soit le gymnase, les salles de toilettes, le vestiaire et le hall d'entrée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le 27 septembre 2019 la facture de l'entreprise pour les travaux réalisés à cette même date ;

2019-10-374

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture d'un montant de ± 54 189 \$ (taxes en sus) à l'entreprise CONSTRUCTION THIERY LAMPRON INC.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

*Le conseiller Steeve Desmarais se retire, car il est en conflit d'intérêt pour le prochain point.*

**59. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Autorisation d'achat de matériels audiovisuels et d'éclairage**

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer la qualité des services de location des salles du centre communautaire, il est important de doter ces dernières de la meilleure technologie qui soit ;

CONSIDÉRANT QUE pour la scène, il est important de se procurer un système de sonorisation et d'éclairage de scène ;

CONSIDÉRANT QUE pour les différentes salles, des équipements de vidéo et de multimédia peuvent être utiles lors des locations, tels qu'une toile de projection, un projecteur multimédia ainsi qu'un téléviseur mural ;

CONSIDÉRANT QUE pour une ambiance chaleureuse et invitante, un éclairage architectural sur les murs est de mise ;

**2019-10-375**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de divers matériels multimédias, de sonorisation et d'éclairage pour la scène, le gymnase, la salle Renaud-Baril et la Salle des Six à l'entreprise SPEC-TECH au coût de ± 17 290 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

*Le conseiller Steeve Desmarais est de retour à son siège.*

**60. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 1 – Revêtements muraux, moulure et vinyle – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de rénovation du centre communautaire, les revêtements muraux du vestiaire et du gymnase ont été modifiés ;

CONSIDÉRANT QUE du vinyle et des moulures ont été achetés afin de rénover la scène du gymnase ;

**2019-10-376**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de différents matériaux, tels que des recouvrements muraux, du vinyle et des moulures pour les travaux de rénovation du centre communautaire, à l'entreprise PEINTURE PRÉFONTAINE pour une somme de ± 8 090,57 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

**61. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Demande de soumissions**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confié à la firme Doucet+Turcotte Architectes inc. le mandat d'élaborer le devis d'appel d'offres concernant la deuxième phase des travaux de rénovation du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est maintenant prête à débiter le processus d'appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SE@O) ;

**2019-10-377**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à déposer le devis d'appel d'offres pour la phase 2 du projet de rénovation du centre communautaire sur le SE@O ;

QUE les travaux devront être terminés au plus tard le 31 décembre 2019 ;

QUE la Municipalité de Pierreville s'engage à n'accepter, ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

**62. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Projet de rénovation phase 2 – Réaménagement de la salle des 6 et la salle Renaud-Baril**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la deuxième phase du projet de rénovation du centre communautaire, soit la salle des 6 et la salle Renaud-Baril, débiteront bientôt ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été confié à la firme Doucet + Turcotte Architectes inc., par le biais de la *résolution no. 2019-08-263*, pour la cueillette d'information pour le concept du design d'intérieur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu, à deux occasions, la visite de deux personnes afin de procéder au relevé et à la mise en plan ainsi que la récolte d'information du concept ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes mandatées ont procédé à l'élaboration des plans et devis dans le but de débiter le processus d'appel d'offres pour la suite des travaux

CONSIDÉRANT QU'une deuxième facture de 1 940 \$ (taxes en sus) pour ce mandat a été envoyée le 30 septembre 2019 ;

**2019-10-378**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un deuxième versement de ± 1 940 \$ (taxes en sus) à la firme DOUCET + TURCOTTE ARCHITECTES INC., mandatée dans ce dossier.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Centre communautaire » 03 310 00 014*

**63. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Tables rondes – Autorisation d'achat**

CONSIDÉRANT QUE les tables rondes utilisées lors de la location des salles du centre communautaire commencent à être abîmées ;

CONSIDÉRANT QUE ces tables en bois sont très lourdes et difficiles à déplacer ;

**2019-10-379**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de vingt (20) nouvelles tables rondes pliantes de 60 pouces de diamètre à l'entreprise MÉGABURO au coût de ± 3 981,80 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014*

**64. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Prêt de la salle pour conférence**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des jeunes chambres de commerces du Québec, en collaboration avec la MRC de Nicolet-Yamaska, de la SADC Nicolet-Bécancour et la Municipalité de Pierreville organisent une soirée-conférence le 29 octobre 2019 au Centre communautaire de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée, une conférence sera donnée par madame Danièle Henkel, Présidente et fondatrice des Entreprises Danièle Henkel et ambassadrice d'Entreprendre en région ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-380

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir gratuitement la location de la salle du centre communautaire au Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec le 29 octobre 2019 pour leur soirée-conférence.

**65. FORMATION – Responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs – Autorisation de participation**

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des unités régionales de loisirs et du sport du Québec offre une formation destinée à la direction générale, au professionnel en loisir, à l'urbaniste, à la direction des travaux publics ou tout autres responsable du dossier des parcs et espaces verts de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la formation *Responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs* a pour but d'informer et d'outiller le propriétaire ou gestionnaire sur les responsabilités qui facilitent la prise de décisions judicieuses, en tenant compte des normes, des lois et des recommandations tout en étant cohérent avec le type et la fréquence d'utilisation des infrastructures et en s'assurant de la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation a pour objectif d'informer les propriétaires et les gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs de leurs responsabilités en matière de gestion et d'opérations ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-381

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux, ainsi que l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussièrès à participer à la formation *Responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et sportifs extérieurs*, le 23 octobre 2019, dans la région Chaudière-Appalaches au coût de ± 100 \$ (taxes en sus) ;

QUE les frais de déplacement seront remboursés aux participants.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :  
« Congrès & formations - élus » 02 110 00 454*

**66. SOCCER 2019 – Autorisation de paiement pour les entraîneurs(e)s et les arbitres**

CONSIDÉRANT QUE la saison de soccer est terminée, il faut procéder au paiement du personnel entraîneur et les arbitres ;

2019-10-382

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du personnel entraîneur et des arbitres pour la saison de soccer 2019 tels que détaillé ici-bas :

<i>Samuel Bourque</i>	586,66 \$
<i>Joannie Courchesne</i>	1 613,33 \$
<i>Olivier Bourque</i>	1 240,00 \$
<i>Zakary Lauzière</i>	926,66 \$
<i>William Duval</i>	206,66 \$
<i>Julien Lauzière</i>	173,33 \$
<i>Antoine Jutras</i>	40,00 \$
<i>Thomas Duval</i>	20,00 \$

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Loisirs Pierreville soccer » 02 701 52 690*

**67. COMITÉ DES LOISIRS – Ajout à la police d'assurance de la Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE les activités de loisirs sont maintenant sous la responsabilité du Comité des loisirs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront organisées dorénavant par l'agente aux loisirs et à la vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-383

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que les activités de loisirs et de vie communautaire seront dorénavant assurées par le biais de la police d'assurance de la Municipalité de Pierreville ;

QUE la directrice générale, madame Lyne Boisvert, devra en aviser les assureurs de la Municipalité.

**68. COMITÉ DES LOISIRS – Activités d'Halloween**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le Comité des loisirs de Pierreville organise des activités pour la journée de l'Halloween ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de l'agente aux loisirs et à la vie communautaire a été faite à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-384

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un budget de ± 200 \$ afin de permettre au Comité des loisirs d'organiser les activités entourant les festivités d'Halloween.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention – Comité loisirs » 02 701 92 990*

**69. CHALET DES LOISIRS – Remplacement de la porte – Travaux d'électricité en extra**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution 2019-08-279* mandatait l'entreprise Construction Thiery Lampron Inc. afin de procéder au remplacement de la porte du chalet des loisirs ;



CONSIDÉRANT QU'en vue de l'installation d'un système de contrôle d'accès, des travaux d'électricité devaient être faits par l'entrepreneur et que ceux-ci n'étaient pas inclus dans la soumission d'origine ;

**2019-10-385**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des travaux d'électricité faits en extra, soit le raccordement de la porte ainsi que la finition pour réparer le plâtre aux endroits abîmés par l'électricien à l'entreprise CONSTRUCTION THIERY LAMPRON INC. pour la somme de ± 1 320 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :  
« E/R – Chalet loisirs ND et PAT » 02 701 22 522*

**70. FABRIQUE MARGUERITE-D'YOUVILLE – Impression du feuillet paroissial**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de la fabrique Marguerite-D'Youville afin de procéder à l'impression de 1 500 copies du feuillet paroissial pour leur campagne de don annuelle ;

**2019-10-386**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fabrique Marguerite D'Youville à utiliser les services de photocopieur de la Municipalité de Pierreville, et ce, sans frais.

**71. FABRIQUE MARGUERITE-D'YOUVILLE – Demande de don**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de la présidente de la fabrique Marguerite-D'Youville pour l'organisation d'une soirée-bénéfice le 9 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité était dans l'impossibilité d'offrir la salle du centre communautaire pour la tenue de l'événement, l'organisme demande un don de 200 \$ afin de couvrir les frais de location de salle faite par cette dernière au centre communautaire de Saint-François-du-Lac ;

**2019-10-387**  
EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer un don de 200 \$ à la Fabrique Marguerite-D'Youville, et ce, afin de couvrir les frais occasionnés par la location de la salle du centre communautaire de Saint-François-du-Lac.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Subvention – Divers organismes » 02 701 90 990*

**72. RÉSEAU BIBLIO – Réinscription annuelle des membres**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, nous devons réinscrire les deux (2) représentants officiels de la Municipalité ;

2019-10-388

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*  
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renommer la conseillère municipale, madame Nathalie Traversy, ainsi que la responsable de la bibliothèque J.L. Précourt, madame Chantal Bellamy en tant que représentantes de notre Municipalité auprès de Réseau biblio.

**73. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE –  
Renouvellement d'adhésion**

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour s'engage auprès des municipalités, des associations, des organismes et des partenaires du milieu à offrir des services d'accompagnement stratégiques dans le but de développer des milieux de vie qui assurent le bien-être des familles, la conciliation famille-travail-études, l'épanouissement et la réussite des jeunes, ainsi que le vieillissement actif ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-389

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le renouvellement d'adhésion pour l'année 2019-2020 au coût de ± 77 \$ (taxes en sus) ;

QUE la conseillère, madame Ginette Nadeau, agira à titre de représentante de la Municipalité de Pierreville auprès du Carrefour action municipale et famille.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Abonnement et adhésion élus » 02 110 00 494*

**74. CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE – 40<sup>e</sup> anniversaire – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre célèbre ces 40 ans d'existence cette année ;

CONSIDÉRANT QU'afin de souligner cet anniversaire, le Centre d'action bénévole a organisé un cocktail dînatoire le 5 octobre dernier au centre communautaire de Baie-du-Febvre ;

EN CONSÉQUENCE,

2019-10-390

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement pour la participation du maire, monsieur Éric Descheneaux, et de la conseillère, madame Nathalie Traversy d'une somme de 40 \$ pour la soirée organisée encadrant le 40<sup>e</sup> anniversaire du Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Réception - Élus » 02 110 00 439*

**75. AFFAIRES DIVERSES**

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

**76. DOCUMENTS DÉPOSÉS**

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de septembre 2019 – Rapports mensuels du

compostage des mois d'avril, mai, juillet, août et septembre – Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 ;

2. **PÉTITION** – Pour l'obtention d'un parc près de la rue Monseigneur Courchesne ;
3. **PÉTITION** – Pour le maintien de la COOP de santé ;

## **77. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS**

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

## **78. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La seconde période de questions débute à 21 h 51 et se termine à 22 h 06.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

*Les fosses septiques*  
*Le centre communautaire*  
*Les loisirs*  
*Écocentre*  
*Hôtel Traversy*  
*Service d'ingénierie FQM*  
*Transport de la neige*  
*COOP de santé de solidarité Shooner/Jauvin*

## **79. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-10-391**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 22 h 06.

---

**Éric Descheneaux**  
*Maire*

---

**Lyne Boisvert, CPA, CGA**  
*Directrice générale/Secrétaire-trésorière*